



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 015-211500855-20260322-DEL_2026_11-DE

Département
CANTAL
Arrondissement
AURILLAC
Canton
VIC-SUR-GERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE

Séance du 22 Mars 2026

Délibération n° DEL_2026_11

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 16 mars 2026

Présent(s) : AMARAL Emmanuelle, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, LAMOUREUX Nicolas, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, TOURLAN Anne, PUYBOUFFAT Delphine, ROCAZEL Elsa

Absent(s) :

Secrétaire de Séance : PUYBOUFFAT Delphine

Objet de la délibération : FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

DELIBERATION

Vu l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux conseillers municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de LABROUSSE étant de 11 (onze), le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser 3.

Vu la proposition de Mr le Maire de créer trois (3) postes d'adjoints au Maire.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 015-211500855-20260322-DEL_2026_11-DE

DECISION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par neuf (9) pour, un (1) contre et une (1) abstention,

DÉCIDE de créer trois (3) postes d'adjoints au Maire.

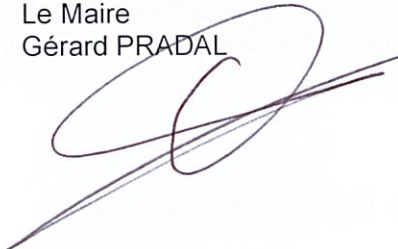
CHARGE Mr le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ses trois (3) adjoints.

Pour : 09
Contre : 01
Abstention : 01

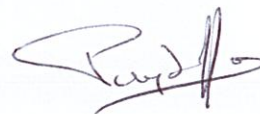
Emis et rendu exécutoire le : 22 mars 2026
Reçu en préfecture le : 23 mars 2026
Publié ou notifié le : 23 mars 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, En Mairie le, 22 mars 2026

Le Maire
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance
PUYBOUFFAT Delphine



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.